

# Convention de mise à disposition de données et d'analyse partagée

## **Entre, d'une part:**

La Caisse d'Allocations Familiales du Bas Rhin, représentée par son Directeur,  
Monsieur Francis BRISBOIS  
Située 22 route de l'Hôpital, 67092 Strasbourg Cedex,

## **Et, d'autre part :**

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, représenté par son Président,  
Monsieur Frédéric BIERRY  
Situé Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg Cedex 9,

**et**

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par son Président,  
Monsieur Robert HERRMANN  
Située 1 Parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex,

**et**

La Ville de Strasbourg, représentée par son Maire,  
Monsieur Roland RIES  
Située 1 Parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex,

ci-après désignés par le terme "les titulaires",

## **Préambule**

Au regard de leurs compétences et missions respectives dans le champ des politiques sociales, le Conseil Départemental du Bas Rhin, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin sont amenés à intervenir dans des domaines partagés ou complémentaires.

Afin de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques auprès de la population bas-rhinoise, un partenariat plus soutenu sur la base de conventions globales pluriannuelles doit permettre d'assurer le suivi des projets communs et de partager des orientations politiques et administratives.

Une Convention Globale Territoriale a ainsi été signée en 2008 entre le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin. Une Convention Territoriale Globale a également été signée entre la Ville de Strasbourg et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin en 2012.

Les deux Conventions Globales seront réactualisés en 2019. Elles réaffirment notamment la volonté des partenaires de partager leurs données et analyses.

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir, entre la Caf du Bas-Rhin et les titulaires, les modalités de mise à disposition de données issues du système d'information de la Caf, ainsi que celles relatives au partenariat d'analyse.

## **Article 2 : Modalités de mise à disposition des données**

### **Article 2.1 : Contexte législatif et réglementaire**

La mise à disposition d'informations s'opère dans le cadre de la réglementation concernant le respect des libertés individuelles et notamment la Loi Informatique et Liberté N° 78-17 du 6 janvier 1978.

Les parties s'engagent à respecter les dispositions relatives au secret statistique et à la confidentialité contenue dans la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, veillant particulièrement aux règles s'appliquant à des données indirectement nominatives. Ainsi, aucune donnée ne sera fournie pour un échelon géographique infracommunal regroupant moins de 100 allocataires et aucun croisement ne pourra concerner moins de 5 allocataires.

### **Article 2.2 : Liste des données**

Chaque titulaire établit une liste de données selon ses besoins. Ces listes sont présentes *en annexe 1*. Celles-ci pourront être mises à jour en concertation avec la Caf du Bas-Rhin à l'occasion de la réunion annuelle mentionnée à l'article 9. Ces mises à jour, s'il y en a, feront l'objet d'avenant à la convention. L'ensemble des données ainsi listées sont adressées aux titulaires.

### **Article 2.3 : Niveaux géographiques**

Chaque titulaire établit les niveaux géographiques pour la fourniture des données selon ses besoins. Ces listes sont présentes *en annexe 1*

### **Article 2.4 : Calendrier de mise à disposition**

Les données seront communiquées fin avril à l'échelle communale ou supra et début septembre pour l'infra communal, pour la situation au 31/12 de l'année précédente. Les données concernant la typologie des bénéficiaires du RSA sont transmises trimestriellement.

Ce calendrier pourrait être amené à évoluer, selon des préconisations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales qui pourraient être données sur les fichiers à utiliser en 2019. Ces mises à jour, s'il y en a, feraient également l'objet d'un avenant.

### **Article 2.5 : Formats de mise à disposition**

Le format de mise à disposition retenu est le format CSV. La structure du fichier pourra évoluer en concertation avec la Caf du Bas-Rhin à l'occasion de la réunion annuelle mentionnée à l'article 9.

### **Article 2.6 : Supports de mise à disposition**

La fourniture de données se fera

- Via la plateforme de l'Eurométropole et Ville de Strasbourg
- Via la plateforme du Département.
- Par mail, pour ce qui concerne l'ODH.

### **Article 2.7 : Destinataires**

Chaque titulaire établit, le cas échéant, la liste des destinataires pour la fourniture des données. Ces listes sont présentes *en annexe 2*.

### **Article 3 : Analyse et exploitation des données**

La complexité des domaines d'intervention des titulaires nécessite, pour la bonne la compréhension des données, une analyse conjointe de celles-ci intégrant les limites méthodologiques.

Ainsi, les titulaires s'engagent formellement :

- à associer la Caf du Bas-Rhin à la construction et à l'analyse des résultats issus des traitements des données statistiques ;
- à transmettre à la Caf du Bas-Rhin toute production élaborée à partir de cette source de données ;
- à mentionner la source Caf du Bas-Rhin sur tous documents produits avec les données mises à disposition dans le cadre de la présente convention.

### **Article 4 : Limitation d'accès aux données**

La transmission du fichier à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, sous quelque forme que ce soit, est interdite.

L'accès aux données est strictement réservé aux personnes astreintes par leur contrat de travail au secret professionnel et travaillant chez l'un des titulaires.

La sécurité de l'accès aux données sur les postes de travail informatique devra être assurée en particulier par un mot de passe individuel et confidentiel.

Toute utilisation des fichiers dans le sens d'une exploitation, d'une consultation des informations individuelles sans objet avec la présente convention est interdite.

L'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) se voit confier de manière durable par les titulaires l'analyse des données de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (cf annexe 1) et a signé pour cela un acte d'engagement (cf annexe 3).

Si l'un des titulaires venait à engager ponctuellement un prestataire pour une étude portant notamment sur les données de la Caf du Bas-Rhin, il devrait obligatoirement en informer cette dernière et faire signer un acte d'engagement au prestataire.

### **Article 5 : Qualité des données**

La Caf du Bas-Rhin ne peut être tenue pour responsable d'une erreur technique lors de l'utilisation par l'un des titulaires des fichiers transmis.

La Caf du Bas-Rhin a apporté tous les soins nécessaires à la constitution des données qui font l'objet de la présente convention. Toutefois, au cas où il resterait des erreurs ou des anomalies, la Caf du Bas-Rhin ne pourra être tenu pour responsable de leurs conséquences.

### **Article 6 : Financement**

Compte tenu de l'intérêt commun entre la Caf du Bas-Rhin et les titulaires, la présente convention ne donnera pas lieu à paiement, les échanges de données et de conseils sont consentis à titre gracieux.

## **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les parties pour une durée d'un an. Elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction sans toutefois que sa durée totale excède cinq années.

Toute modification de la présente convention en cours d'exécution doit faire l'objet de la signature d'avenants entre les parties.

## **Article 8 : Suivi d'exécution de la convention.**

Une réunion d'évaluation aura lieu chaque année au premier trimestre pour tirer un bilan et organiser les échanges annuels.

La bonne mise en œuvre des dispositions de la convention sera également évaluée lors de cette rencontre annuelle.

Le cas échéant, les éventuelles évolutions et adaptations des annexes à la convention visées à l'article 2 feront l'objet d'un avenant.

## **Article 9 : Résiliation**

En cas de manquement au respect d'une des présentes dispositions, la Caf non seulement mettra un terme à la présente convention, mais engagera les actions nécessaires. Pour ce faire, elle fait élection de domicile à son siège social : 22 route de l'Hôpital, 67092 Strasbourg Cedex.

Fait à Strasbourg, le

Pour la Caisse d'Allocations  
Familiales du Bas Rhin

Le Directeur

Francis BRISBOIS

Pour le Conseil Départemental  
du Bas-Rhin

Le Président

Frédéric BIERRY

Pour l'Eurométropole de  
Strasbourg

Le Président

Robert HERRMANN

Pour la Ville de Strasbourg

Le Maire

Roland RIES

## ANNEXE 1 - Liste des données

INDICATEUR	Echelon géographique supra-communal																		Echelon géographique infra-communal												
	Département			Territoires			UTAMS			Cantons			EPCI			SCOT			Communes			UT		Q14		Q28? Q23?		QPV		Iris Strasbourg	
	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	
Nombre d'allocataires	X	X			X			X			X			X	X			X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	
Nombre de personnes couvertes	X	X			X			X			X			X	X			X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	
Nombre d'allocataires logement	X	X			X			X			X			X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	
Personnes couvertes allocations logement	X	X			X			X			X			X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	
Nombre d'allocataires logement parc locatif social														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement parc locatif privé														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement parc accession														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement parc collectif														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement étudiants														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement étudiants parc locatif social														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement étudiants parc locatif privé														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement étudiants parc accession														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement étudiants parc collectif														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé bénéficiaires de l'AAH														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé bénéficiaires du RSA														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé bénéficiaires de la PPA														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé < 25 ans														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé 25-29 ans														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé 30-34 ans														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé 35-39 ans														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé 40-44 ans														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé 45-49 ans														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé 50-54 ans														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé 55-59 ans														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé 60 ans et +														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé personnes isolées														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé couples sans enfant														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé familles monoparentales 1-2 enfant(s)														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé familles monoparentales 3 enfants et +														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé couples 1-2 enfant(s)														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé couples 3 enfants et +														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé ménage 1 personne														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé ménage 2 personnes														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé ménage 3 personnes														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé ménage 4 personnes														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé ménage 5 personnes et +														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé nationalité française														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé nationalité étrangère européenne														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé nationalité étrangère hors Europe														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé au chômage														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé en emploi														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé à la retraite														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé inactivité autre														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort brut < 10%														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort brut 10-30%														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort brut >30%														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort brut avec forfait charges <														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort brut avec forfait charges 10-														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort brut avec forfait charges														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort net < 10%														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort net 10-30%														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort net >30%														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort net avec forfait charges <														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort net avec forfait charges 10-														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc locatif privé taux d'effort net avec forfait charges														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc social														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc social bénéficiaires de l'AAH														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc social bénéficiaires du RSA														X			X											X		X	
Nombre d'allocataires logement hors étudiants parc social bénéficiaires de la PPA														X			X											X		X	





INDICATEUR	Echelon géographique supra-communal																		Echelon géographique infra-communal																	
	Département			Territoires			UTAMS			Cantons			EPCI			SCOT			Communes			UT		Q14			Q28? Q23?			QPV			Iris Strasbourg			
	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH	EMS OSC AR	CD	CD EMS ODH			
Nombre de conjoints d'allocataires	X														X			X			X			X			X			X			X			
Nombre d'allocataires vivant seuls	X														X			X			X			X			X			X			X			
Nombre d'allocataires avec enfant(s) (couples ou mono)		X			X			X			X			X				X			X			X			X			X			X			
Nombre d'allocataires en couple avec enfant(s)	X														X			X			X			X			X			X			X			
Nombre d'allocataires en couple avec 1 enfant	X														X			X			X			X			X			X			X			
Nombre d'allocataires en couple avec 2 enfants	X														X			X			X			X			X			X			X			
Nombre d'allocataires en couple avec 1 ou 2 enfant(s)														X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires en couple avec 3 enfants ou plus	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires en couple sans enfant	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires familles monoparentales	X														X			X			X			X			X			X			X			
Nombre d'allocataires familles monoparentales avec 1 enfant	X														X			X			X			X			X			X			X			
Nombre d'allocataires familles monoparentales avec 2 enfants	X														X			X			X			X			X			X			X			
Nombre d'allocataires familles monoparentales avec 1 ou 2 enfant(s)														X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires familles monoparentales avec 3 enfant(s) ou plus	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre de familles recomposées		X			X			X			X			X			X			X			X			X			X			X			X	
Ménage 1 personne																																				
Ménage 2 personnes																																				
Ménage 3 personnes																																				
Ménage 4 personnes																																				
Ménage 5 personnes et +																																				
Nombre total d'enfants d'allocataires (0 à <25 ans)	X																																			
Nombre d'enfants des allocataires en couple avec enfant(s)	X														X			X			X			X			X			X			X			
Nombre d'enfants des allocataires en familles monoparentales	X														X			X			X			X			X			X			X			
Nombre d'allocataires ayant moins de 25 ans	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires ayant entre 25 et 39 ans	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires ayant entre 40 et 59 ans	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires ayant 60 ans ou plus	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires ayant entre 25 et 29 ans														X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires ayant entre 30 et 34 ans														X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires ayant entre 35 et 39 ans														X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires ayant entre 40 et 44 ans														X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires ayant entre 45 et 49 ans														X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires ayant entre 50 et 54 ans														X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires ayant entre 55 et 59 ans														X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'enfants d'allocataires moins d'un an	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires 1 an	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires 2 ans	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires 3 ans	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires 4 ans	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires 5 ans	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires de 6 ans	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires de 7 ans	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires de 8 ans	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires de 6 - 11 ans	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires de 12 - 16 ans	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires de 17 - 18 ans	X																																			
Nombre d'enfants d'allocataires de 19 - 24 ans	X																																			
Nombre d'allocataires actifs (en emploi)	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires inactifs chômeurs	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires inactifs étudiants	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires inactifs retraités	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires inactivité autre	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre de conjoints d'allocataires actifs	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre de conjoints d'allocataires chômeurs	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre de conjoints d'allocataires étudiants	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre de conjoints d'allocataires inactifs retraités	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre de conjoints d'allocataires inactifs autres	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires couples avec un actif et un non actif	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires couples avec deux actifs	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires couples sans actif	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires actifs, isolés sans enfant	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Nombre d'allocataires actifs isolés avec enfant(s)	X													X			X			X			X			X			X			X			X	
Allocataires nationalité française																																				
Allocataires nationalité étrangère européenne																																				
Allocataires nationalité étrangère hors Europe																																				



## **ANNEXE 2 - Destinataires**

**Pour l'ADEUS (en copie, les destinataires directs étant l'EMS, la Ville et le CD) dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat**

- a. EMS - Service de l'Habitat : Geneviève Brun, Axelle Sarton Du Jonchay**
- b. Département - Secteur Habitat et Logement : Gaëlle Le Barbu, Anne Broquet**
- c. ADEUS : Nadia Monkachi, Samuel Jablon**

## ANNEXE 3

### Acte d'engagement d'un prestataire de services

Les fichiers désignés ci-après sont la propriété de la CAF du Bas-Rhin: données sur les allocataires logement et croisements par parc, revenus par unité de consommation, taux d'effort brut et net.  
Ces fichiers sont mis à disposition du prestataire de services :

Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)  
9 rue Brûlée - CS 80047 – 67002 Strasbourg Cedex

Cette mise à disposition est strictement subordonnée à la signature par le prestataire du présent acte d'engagement relatif à l'utilisation des fichiers.

Par le présent acte, le prestataire :

s'engage à n'exploiter les fichiers et les données de la CAF du Bas-Rhin sous toute forme et sous tout support, que pour autant que leur utilisation est strictement liée au contrat de prestations qui lui est confié par les commanditaires, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg,

s'interdit toute autre utilisation des fichiers et des données qu'ils contiennent, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers,

s'engage à détruire les fichiers,

s'engage à détruire tout support de données, y compris les éventuelles copies de sauvegarde constituées pendant l'exécution du contrat de prestation, qu'il n'aurait pas eu à restituer au commanditaire,

reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard de la CAF du Bas-Rhin,

s'engage à prendre toutes les dispositions utiles, tant en ce qui concerne la sécurité des accès aux données que le respect par les agents des règles de confidentialité, pour assurer la non divulgation desdites données à des tiers non habilités.

Fait à Strasbourg le

Le prestataire